

Des étudiants en droit niçois remportent un concours national de plaidoirie



L'équipe du Master II en droit, victorieuse à Paris

[Lois & Chiffres](#)

Mercredi 22 mai 2019 à 17h23

Les étudiants de la Faculté de Droit et Science Politique d'Université Côte d'Azur se sont imposés dans la 9^e édition du prestigieux concours national de plaidoirie du Conseil constitutionnel.

Des Niçois décrochent la Champion's League des salles d'audience. L'équipe du Master 2 «Droit et Contentieux publics approfondis» de la Faculté de Droit et Science politique de Nice a remporté, le 17 mai à Paris, la 9^e édition du Concours Vedel de plaidoirie organisé par

le Conseil constitutionnel. L'équipe azurée composée de Tao Hoeffner, Nathalie Dejoux, Valentin Contesso, Stan Picheny, Alexandre Miller était opposée à quinze équipes issues des M2 de toute la France.

"Un très bon signal pour l'excellence du droit public à Nice"

Le Concours Georges Vedel, parrainée par le Conseil constitutionnel et organisé par les éditions Lextenso vise à récompenser les deux meilleures plaidoiries, l'une en défense, l'autre en demande, sur une question prioritaire de constitutionnalité. Pour sa première participation à l'épreuve, l'équipe niçoise du Master 2 est parvenue à se qualifier et à remporter la finale grâce à la qualité de son mémoire écrit, à l'éloquence de son plaideur Tao Hoeffner, et à la qualité de la plaidoirie préparée collectivement. *"C'est évidemment un très bon signal, au niveau national, pour l'excellence du droit public à Nice, pour le Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal - CERDACFF, pour la Faculté de droit et ses étudiants, et pour le nouveau Master 2 Droit et Contentieux publics Approfondis dont c'est la première promotion (appelée "Trotabas »)"* souligne-t-on du côté de l'Université Côte d'Azur.

Une cérémonie de remise des Trophées sera organisée à la Faculté de Droit et Science politique (campus Trotabas) le 11 juin, à l'initiative [du nouveau Doyen Xavier Latour](#), du directeur du laboratoire Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal, Christian Vallar, et de la directrice du Département de droit public, Pauline Türk.



Publié par
Pierre-Olivier Burdin